

Mouvement départemental - rentrée 2020

FORMULAIRE UNIQUE

DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DU
RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS OU AUTORITE PARENTALE CONJOINTE OU PARENT ISOLE

**En raison du contexte sanitaire actuel, merci de retourner le formulaire avec les pièces justificatives à
l'adresse mail : mouvement1d@ac-guadeloupe.fr au plus tard le **MARDI 19 MAI 2020****

Nom d'usage du (de la) candidat(e) :

Nom patronymique : Prénom :

Né(e) le :

Affectation en 2019/2020 :

N° RNE de l'établissement : 971.....Tél/GSM :

Division des Personnels
Enseignants du 1^{er} degré

Service de la Gestion
Collective

Réf MPM/EE

Dossier suivi par
Martine PIERRE-MARIE

Téléphone
0590 47 81 21

Fax
0590 47 81 62

Courriel
ce.dpep@ac-guadeloupe.fr

Parc d'activités la Providence
Zac de Dothémare

B.P. 480
97183 Les Abymes cedex

Site internet
www.ac-guadeloupe.fr

RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS

Cocher la case pour chaque situation qui vous concerne et fournir les pièces justificatives correspondantes.

Conditions	A cocher	PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT	RESER VE A L'ADM
Situation personnelle			
Couples mariés au 1 ^{er} janvier 2020	<input type="checkbox"/>	Copie du livret de famille	
	<input type="checkbox"/>	Extrait d'acte de mariage.	
ou Couples liés par un pacte civil de solidarité (PACS) au 1 ^{er} janvier 2020	<input type="checkbox"/>	Justificatif administratif établissant l'engagement dans les liens d'un PACS ;	
	<input type="checkbox"/>	Extrait de l'acte de naissance des partenaires précisant l'identité de l'autre partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS. L'extrait d'acte de naissance s'obtient à la mairie de son lieu de naissance.	
ou Couples non mariés ayant un enfant né avant le 1 ^{er} septembre 2020	<input type="checkbox"/>	Copie du livret de famille attestant que l'enfant né a été reconnu par les deux parents ou une copie de la déclaration de reconnaissance par anticipation au plus tard au 1 ^{er} septembre 2020 d'un enfant à naître, certifiée par la mairie. Les enfants adoptés ouvrent les mêmes droits que les enfants naturels.	
Situation professionnelle du conjoint			
commune de la résidence professionnelle :			
Quelle que soit la situation (mariés, liés par un pacte civil, non mariés ayant un enfant)	<input type="checkbox"/>	Contrat de travail du conjoint indiquant la date de début de la période d'activité et le lieu d'exercice professionnel ou arrêté d'affectation	
	<input type="checkbox"/>	bulletins de salaires ou chèques emploi service	
	<input type="checkbox"/>	Une attestation de l'employeur en cours de validité	
Profession libérale	<input type="checkbox"/>	attestation d'inscription auprès de l'URSSAF, justificatif d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (R.C.S.) ou au répertoire des métiers (R.M...)	
Chefs d'entreprise, commerçants, artisans et auto-entrepreneurs ou structures équivalentes : récentes,...);	<input type="checkbox"/>	attestation d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers ainsi que toutes pièces attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif (par exemple : déclaration récente de montant du chiffre d'affaires, bail commercial, preuves d'achat du matériel nécessaire à l'activité professionnelle, preuves de commercialisation de produits ou prestations	

Nom d'usage du (de la) candidat(e) :

Nom patronymique :

Prénom :

AUTORITE PARENTALE CONJOINTE

Conditions	A cocher	PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT	RESERVE A L'ADMINI STRATIO N
- L'alternance de résidence de l'enfant au domicile de chacun des parents ; - l'exercice des droits de visite et d'hébergement de l'enseignant dont la résidence de l'enfant n'est pas fixée à son domicile	<input type="checkbox"/>	Copie du livret de famille (enfants de moins de 18 ans au 1 ^{er} septembre 2020) ;	
	<input type="checkbox"/>	Décision de justice précisant les modalités de la garde de l'enfant et définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'hébergement le cas échéant ;	
	<input type="checkbox"/>	Pour la garde conjointe ou alternée, toutes pièces attestant de la domiciliation de l'enfant ;	
	<input type="checkbox"/>	certificat de scolarité.	

PARENT ISOLE

Conditions	A cocher	PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT	RESERVE A L'ADMINI STRATIO N
- Un seul parent en vie ou un seul parent ayant l'autorité parentale	<input type="checkbox"/>	Photocopie du livret famille ou extrait d'acte de naissance (enfants de moins de 18 ans au 1 ^{er} septembre 2020)	
	<input type="checkbox"/>	Toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale exclusive (décision du juge aux affaires familiales) ;	
	<input type="checkbox"/>	Tous les documents justifiant l'amélioration des conditions de garde de l'enfant (facilité de garde quelle qu'en soit la nature, proximité de la famille).	

La bonification de barème accordée au titre du rapprochement de conjoints, au titre de l'autorité parentale et parent isolé n'est pas cumulable.

Fait à

le :

Signature de l'intéressé(e)